

Extrait du registre des délibérations
du syndicat Intercommunal d'Aménagement Viticole d'Azy-sur-Marne et de Bonneil
Séance du 29 Mars 2016

L'an 2016 et le 29 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Bonneil sous la présidence de COPPEAUX Gilbert, président.

Présents : M. COPPEAUX Gilbert, Président, MM : BANDRY Didier, BOUCANT Cédric, BOUCANT Emmanuel, JAMART Romain, LABRUYERE Michaël, LECOINTRE Lionel, MARTEAUX Olivier, PIERRE Thierry

Suppléant(s) : M. LABRUYERE Michaël (de M. MARTEAUX Guillaume)

Excusé(s) : MM : COPPEAUX Frédéric, LANTOINE Jean-Pierre, MARTEAUX Guillaume, WEISSE Sébastien

Absent(s) : MM : CARON Frédéric, GRIMEE Alexandre

A été nommée secrétaire : M. BANDRY Didier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil syndical : 14
- Présents : 9

Date de la convocation et d'affichage : 19/03/2016

Objet des délibérations

- 1 - Compte administratif
- 2 - Compte de gestion
- 3 - Affectation du résultat
- 4 - Budget primitif 2016

1 - Compte administratif

réf : 201601

Le président sort pour le vote du Compte administratif

Monsieur LECOINTRE Lionel est élu président pour le compte administratif

Le Conseil Syndical approuve et vote le compte administratif 2015 comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement : 100 753,81 €

Section d'investissement : 75 973,69€

Total : 176 727,50 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Compte de gestion

réf : 201602

Le conseil Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les

décisions notificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont identiques à celles de l'ordonnateur.

"Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

"Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Affectation du résultat

réf : 201603

Affectation du résultat :

à l'article 002 - recette de fonctionnement	:	154 660,28 €
à l'article 001 - dépenses d'investissement	:	0 €
Affectation à l'article 1068	:	0 €
Résultat reporté en 002 recettes de fonctionnement en 2015	:	154 660,28 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Budget primitif 2016

réf : 201604

Le Comité Syndical approuve et vote le Budget Primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement : 286 487,03 €
Section d'investissement : 1 058 050,29 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Fin de séance à 20h